



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE L'EURE

### **ARRETE n° D3/B4-09-267 portant renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne**

**LA PREFETE DE L'EURE**  
**Chevalier de la légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU:**

- le code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31 ;
- l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie, du 20 septembre 1996 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie;
- l'arrêté interpréfectoral du 22 juillet 2002 relatif au schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne;
- la lettre du 30 avril 1999 par laquelle le Préfet de l'Orne donne son accord pour que la coordination de la procédure de l'établissement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne soit assurée par le Préfet de l'Eure;
- les désignations effectuées par les personnes consultées,
- considérant que la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne a été créée par arrêté du 16 avril 2003 pour une durée de six années,
- considérant dès lors qu'il convient de pourvoir à son renouvellement,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne :

**-membres siégeant au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux**

- **désignés par l'Union des maires et des élus de l'Eure**

Collège des communautés de communes :

M. Henri ANTHIERENS, vice-président de la communauté de communes du canton de Beaumont le Roger ;

M. Jean-Luc BARRE, vice-président de la communauté de communes Val-de-Risle ;

M. Hubert CAPPELLE, vice-président de la communauté de communes du canton de Beaulieu ;

M. James DUCLOS, vice-président de la communauté de communes du Vièvre-Lieuvin ;

M. Michel DUMESNIL-ADELEE, président de la communauté de communes rurales du canton de Brionne ;

M. Yves DUVAL, vice-président de la communauté de communes de Bernay et des environs ;

M. Jacques HOUSSAYE, vice-président de la communauté de communes de Beuzeville ;

M. Daniel LEHO, président de la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne ;

M. Joël LELARGE, membre de la communauté de communes du plateau du Neubourg ;

M. Michel LEROUX, vice-président de la communauté de communes de Pont-Audemer ;

M. Patrick LIEVENS, vice-président de la communauté de communes du canton de

Bourgtheroulde-Infreville ;

M. Didier MALCAVA, président de la communauté de communes du canton de Broglie ;

M. André SUHARD, vice-président de la communauté de communes de Rugles ;

M. André VAN DEN DRIESSCHE, vice-président de la communauté de communes de Risle-Charentonne .

Collège des maires :

M. Valéry BEURIOT, adjoint au maire de Brionne ;

M. Pierre LAUNAY, maire de Folleville ;

M. Lucien ROMAIN, maire de Saint-Samson de la Roque.

Collège des syndicats mixtes de pays :

M. Jean QUINTON, président du syndicat mixte du pays de la Risle Charentonne ;

M. Bruno QUESTEL, président du syndicat mixte du pays du Roumois .

- **désignés par l'Association des maires de l'Orne**

Collège des communautés de communes :

M. Jean SELLIER, président de la communauté de communes du Pays de l'Aigle ;

M. Philippe BIGOT , président de la communauté de communes de la Vallée de la Risle ;

M. François BRIZARD, vice-président de la communauté de communes du canton de la Ferté-Fresnel.

Collège des maires :

M. Thierry PINOT, maire de L'Aigle

- **désigné par le Conseil régional de Haute-Normandie**

M. Jean-Yves GUYOMARCH

- **désigné par le Conseil régional de Basse-Normandie**

M. Laurent SODINI

- **désigné par le Conseil général de l'Eure**  
M. Lionel PREVOST
- **désigné par le Conseil général de l'Orne**  
M. Jean-Pierre YVON
- **désigné par le parc naturel régional des boucles de la Seine Normande**  
M. Jean-Pierre GIROD
- **désigné par le SERPN (ex. SERSAEP)**  
M. André VOISIN
- **désigné par le SAEP de Beuzeville**  
M. Daniel MORDANT
- **désigné par le syndicat de production d'eau de la Charentonne**  
M. Joël BOURDIN
- **désigné par le syndicat départemental de l'eau de l'Orne**  
M. Gérard PIGNET
- **désigné par le syndicat mixte intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de la Risle**  
M. Jean-Marie VERCRUYSSÉ
- **désigné par le syndicat d'assainissement du Pays d'Ouche**  
M. Albert MEREAU
- **désigné par le syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle**  
M. Francis COUREL
- **désigné par le syndicat d'aménagement du Nord-Ouest de l'Eure**  
M. Jean-Marc LEPREVOST

**membres siégeant au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées**

- **désigné par la Chambre d'agriculture de l'Eure**  
M. Jean-Jacques PREVOST
- **désigné par la Chambre d'agriculture de l'Orne**  
M. Marc ROGÉREAU
- **désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure**  
M. Sébastien VOISIN
- **désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Orne**  
M. Philippe MARCHAL
- **désigné par la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure**  
M. Jean-Paul LAROCHE
- **désigné par la fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique**  
M. Yves LIARD
- **désigné par une association désignée par l'association faune et flore de l'Orne**  
M. Roger RIMBERT

- **désigné par l'Association de consommateurs de l'Eure UFC Que Choisir**  
M. Jean VERNIQUET
- **désigné par le comité départemental de canoë-kayak de l'Eure**  
M. Michaël LOUCHARD
- **désigné par le groupement des producteurs autonomes d'énergie hydroélectrique**  
M. Richard RODIER
- **désigné par le syndicat des pisciculteurs de Normandie**  
Mme Corine SAUVEGRAIN
- **désigné par l'Association syndicale de la moyenne Risle**  
un représentant
- **désigné par l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)**  
M. José GUTIERREZ
- **désigné par l'association syndicale autorisée de drainage de la Charentonne**  
M. Philippe WATEAU
- **désigné par l'association du pays Risle estuaire**  
M. Claude BEIGLE
- **désigné par l'association Sauvegarde, Valorisation et Développement de la Vallée de la Risle ( désignée par l'association Haute-Normandie Nature Environnement )**  
M. Jean LEMOINE

**-membres du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés**

- le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie ou son représentant,
- le Préfet de l'Eure, ou son représentant,
- le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure :
  - ◆ 2 représentants du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie
  - ◆ le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant,
  - ◆ le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure ou son représentant,
  - ◆ le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Orne :
  - ◆ le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Orne ou son représentant,
  - ◆ le directeur régional de l'environnement de Basse- Normandie ou son représentant,
- le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,

**Article 2 :** Conformément à l'article R 212-31 du code de l'environnement, les membres ci-dessus désignés, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour une durée de six années à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

**Article 3 :** Sont désignés comme membres experts sans voix délibérative au sein de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne :

- un représentant de l'Office national des forêts de Haute-Normandie
- un représentant de la Direction départementale de l'équipement de l'Eure,

- le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Orne ou son représentant,
- un représentant de l'association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols

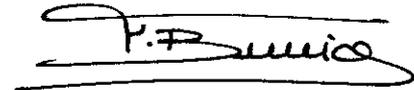
**Article 4 :** Conformément à l'article R 212-32 du code de l'environnement, la commission locale de l'eau élabore ses règles de fonctionnement

**Article 5 :** Les arrêtés préfectoraux n° D3/B4-08-242 du 27 novembre 2008 et n° D3/B4-09-78 du 16 mars 2009 portant désignation des membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne sont abrogés.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et le sous-préfet de Bernay sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne. La liste des membres peut être consultée sur le site Internet GEST'EAU ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)).

Evreux, le 23 novembre 2009

la préfète,



Fabienne BUCCIO